

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 93

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 7. März. Die Firma J. Tobler in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 11 vom 12. Januar 1901, pag. 41) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

7. März. Inhaberin der Firma A. Tobler in Zürich I ist Anna Tobler, von Rehobel (Appenzell A.-Rh.), in Zürich I. Coiffeurgeschäft; zahnärztliche Unternehmung, Strehlgasse 20.

7. März. Die Firma Balthasar Häberle in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 300 vom 3. September 1900, pag. 1203) wird hiemit infolge Konkurses von Amtswegen gelöscht.

8. März. Inhaber der Firma J. Zollinger in Zürich IV ist Jakob Zollinger, von Zürich, in Zürich IV. Glasbläserei. Sonneggstrasse 3.

8. März. Inhaber der Firma Emil Vögeli in Zürich V ist Emil Vögeli, von Gächlingen (Schaffhausen), in Zürich V. Fabrikation von Flaschenverschlüssen und Flaschenhandel. Flaschengasse.

Bern — Berne — Berna
Bureau Biel.

1902. 7. März. Der Inhaber der Firma Ad. Saager in Biel (S. H. A. B. Nr. 54 vom 14. April 1883) ändert die Natur des Geschäftes ab in: Speziale-Cigarren- und Liqueurhandlung en détail. Geschäftslokal: Nidaugasse 25.

Bureau Laufen.

7. März. Der Verein unter dem Namen Eintracht Laufen in Laufen, (S. H. A. B. Nr. 134, II. Teil, vom 1. Dezember 1883, pag. 974; Nr. 176 vom 30. Mai 1899, pag. 711; Nr. 382 vom 23. November 1900, pag. 1531; Nr. 140 vom 18. April 1901, pag. 557) hat in der Generalversammlung vom 26. Dezember 1901 als Sekretär gewählt: Johann Strobel, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten des Vereins, Joseph Meyer, Buchbinder, von und in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

7. März. Der Verein unter dem Namen Schützengesellschaft von Laufen (S. H. A. B. Nr. 52 vom 20. Februar 1899, pag. 205) in Laufen hat in der Generalversammlung vom 5. Januar 1902 als Sekretär gewählt: Johann Strobel, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten Dr. J. J. Kleiber, Arzt, in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Bureau de Porrentruy.

7. mars. Le chef de la maison Elie Froidevaux, à Porrentruy, est Elie Froidevaux, originaire de Muriaux et domicilié à Porrentruy. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 8. mars. Le chef de la maison Irénée Barbey, à Broc, est Irénée Barbey, fils Antoine, de Morlon, à Broc. Genre de commerce: Exploitation de l'hôtel de la Gruo. Bureau et établissement: au village.

8. mars. Les raisons suivantes sont radicales:
Martin Jorand, à Bulle (F. o. s. du c. du 14 avril 1898, n^o 117, page 481).

Vernaz Xavier, à Bulle (F. o. s. du c. du 9 février 1901, n^o 43, page 169).

Henri Vogel, à Bulle (F. o. s. du c. du 5 juillet 1894, n^o 159, page 649); les deux premières pour cause de faillite et la troisième pour cause de décès de leur titulaire.

Bureau d'Estavayer.

7. mars. Le chef de la maison Marie Carrel, aux Arbognes, rière Montagny-les-Monts, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Carrel, née Blanchard, femme de Jean, de Siviriez, aux Arbognes. Cette maison a commencé le 3 mars courant. Genre de commerce: Exploitation de l'Auberge de l'Aigle noir, aux Arbognes.

8. mars. Le chef de la maison Michel Marie, à Bussy, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Michel, née Massot, épouse de Louis, de Cheyres, à Bussy. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

8. mars. Le chef de la maison Corninboeuf Angèle, à Domdidier, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Angèle Corninboeuf, née Corninboeuf, épouse de Cyprien Corninboeuf, fils François, de et à Domdidier. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 7. März. Arnold Lohner-Leuenberger, von Grindelwald, in Niederdorf, und Wilhelm Nägeli, von Reigoldswil, in Liestal, haben unter der Firma Lohner & Nägeli in Hölstein eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung im Handelsregister beginnt. Natur

des Geschäfts: Fabrikation von Uhrenbestandteilen (Fabrique d'Ebauches et de finissages Remontoir et à clefs).

7. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma Saline Schweizerhalle von Glenc, Kornmann & Co in Schweizerhalle bei Pratteln (S. H. A. B. Nr. 219 vom 11. Oktober 1892, pag. 830) ist Witwe Fanny von Glenc-Münch infolge Todes ausgeschieden; sodann ist an Stelle der Gesellschafterin Olga von Glenc deren Ehemann, Benjamin Siegmund, von und in Basel, getreten. Die Vertretungsbefugnis des Gesellschafters Ludwig Kornmann ist erloschen. Der andere bisher zur Vertretung berechtigte Gesellschafter Hugo von Glenc wird kollektiv mit dem zum Prokuristen ernannten Wilhelm Frey-Freyvogel, von und in Basel, die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Gesellschaft führen. Dem Prokuristen steht die Spezialbefugnis des Art. 423, Abs. 2, des Obligationenrechts zu, bei Veräusserung und Belastung von Liegenschaften mitzuwirken.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 8. März. Die Firma B. Kellenberger in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 119 vom 18. Mai 1892, pag. 475) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. März. Inhaber der Firma Jakob Eisenhut in Heiden ist Johann Jakob Eisenhut, von und in Heiden. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: Risi.

8. März. Aus der Verwaltung der Gemeindeanstalt Sparkasse der Gemeinde Walzenhausen in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 123 vom 4. Mai 1895, pag. 531) ist der bisherige Kassier Joh. Jakob Sturzenegger ausgetreten. An seine Stelle wählte der Gemeinderat als Kassier Carl Kellenberger, von und in Walzenhausen. Laut gemeinderätlichem Reglement ist derselbe befugt, die rechtsverbindliche Einzelunterschrift namens der Gemeindeanstalt zu führen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1902. 6. mars. Le Syndicat agricole de Bottens, association dont le siège est à Bottens (F. o. s. du c. du 26 janvier 1897, n^o 23, page 90), fait inscrire que son comité est actuellement composé comme suit: Louis Bavaud, président; Edouard Bally, vice-président; Henri Guignard, secrétaire; Antonin Richoz, boursier; Placide Longchamp, membre; tous à Bottens.

Bureau de Lausanne.

8. mars. La société en commandite par actions Ch. Masson & Co, à Lausanne (F. o. s. du c. du 11 février 1902), a conféré à Paul Rochat, de l'Abbaye, domicilié à Lausanne, la procuration générale de la société.

8. mars. Dans son assemblée générale du 23 décembre 1901, la Société anonyme de la blanchisserie lausannoise à Lausanne, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 mars 1899), a procédé à la nomination de son conseil d'administration et a désigné comme administrateurs: Eugène Rossier, Louis Welty, Charles Strudel, David Wyssbrod, tous à Lausanne, et François Grivel, à Evian. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant pour son président: Eugène Rossier, entrepreneur, et pour son secrétaire: Charles Strudel, négociant, à Lausanne. Alfred Cottier, Charles Grobety et Jean Dissard sont démissionnaires.

8. mars. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1902, la Société immobilière de Montémin, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 24 juillet 1899), a nommé en qualité d'administrateur de la société Louis Blanc, gérant, à Lausanne, Alfred Cottier est démissionnaire. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant comme président: Henri Moulin, poëlier, et comme secrétaire: Louis Blanc, gérant, domiciliés à Lausanne.

8. mars. Louis Kuranda, de Vienne (Autriche), domicilié à Lausanne, et Elisa Hamilton Swift, née Quin, épouse d'Edouard Arthur de Rosenkrantz, sujet autrichien, domiciliée à Clifton-Bristol (Angleterre), ont constitué sous la raison sociale Kuranda & Co, une société en commandite dans laquelle Louis Kuranda est associé indéfiniment responsable et Mad. de Rosenkrantz est commanditaire pour la somme de quinze mille francs. La société a son siège à Lausanne et a commencé le 1^{er} mars 1902. Genre de commerce: Exploitation d'un comptoir international de publicité. Bureau: 10, Rue des Terreaux.

8. mars. Le chef de la maison Francioli Baptiste, à Lausanne, est Jean-Baptiste Francioli, de Vignone (province de Novare), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Cafetier et ferrage et pose de menuiserie, 4, Rue de Couvaloup.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 7. mars. Suivant procès-verbal dressé par M^{re} Charles-Alfred Cherbuliez, notaire, à Genève, le 25 février 1902, les actionnaires de la Société Immobilière du Chemin de Miremont, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 15 juin 1899, page 799), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé l'augmentation du capital social qui sera porté de cent mille francs à cent-soixante-mille francs (fr. 160,000), par la création de 240 actions nouvelles de fr. 250 chacune, d'ores et déjà souscrites et intégralement libérées, et ont modifié les statuts en conséquence.

7. mars. Le chef de la maison C. Pellissier, à Plainpalais, commencée le 15 juillet 1901, est César-Auguste Pellissier, d'origine française, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Entrepôt de charpente et menuiserie. Locaux: 23, Rue Goetz-Moulin (ancien Chantier-Louis Jacôte).

Compte de profits et pertes **de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano**

pour l'exercice 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit						Avoir
Charges						Produits
			I. Frais d'administration.			
	45,277	60	Appointements et gratifications des employés et des agents.			
	538	55	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.			
	4,500	—	Location des bureaux de la banque.			
	1,295	05	Chauffage et éclairage.			
	2,395	75	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).			
	8,133	52	Ports de lettres, dépêches etc.			
	1,650	—	Frais de confection de billets de banque.			
	1,949	55	Frais de concordat et pour achats d'écus.			
	962	37	Mobilier: Fournitures, entretien.			
69,289	2,587	46	Assurances, frais de voyage et divers.			
			II. Impôts.			
	1,888	50	Impôt fédéral sur billets de banque.			
	12,504	55	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 11,304.55 6‰ de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).			
28,863	8,751	50	Autres impôts cantonaux.			
	5,719	30	Impôts communaux.			
			III. Intérêts débiteurs.			
			<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>			
	8,893	83	A compte de banques d'émission et correspondants.			
	71,460	35	A comptes courants créanciers.			
	94,390	22	A dépôts en caisse d'épargne.			
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>			
			Sur obligations:			
	56,678.	24	Intérêts et coupons payés.			
	36,271.	68	Intérêts et coupons échus, non perçus.			
	92,949.	92				
288,088	34,611.	24	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'année précédente.			
			IV. Pertes et amortissements.			
	2,581	75	Sur effets escomptés sur la Suisse.			
	54,400	—	" effets publics (moins-value).			
	4,800	—	" bâtiment de la banque.			
62,781	1,000	—	Allocation au fonds de bienfaisance et d'intérêt public.			
			VI. Bénéfice net.			
	4,834	12	Solde au 31 décembre 1900.			
107,846	103,011	88	Bénéfice net de l'année 1901.			
			I. Produit du compte d'effets de change.			
			Effets escomptés sur la Suisse:			
			Intérêts perçus	54,463.	25	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	9,640.	30	
				64,103.	55	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	9,578.	03	54,525
			Effets sur l'étranger:			
			Intérêts perçus	21,883.	06	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	3,555.	40	
				24,918.	46	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	3,855.	04	21,063
			Avances sur nantissements:			
			Intérêts perçus	16,510.	53	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,683.	80	
				19,144.	33	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	2,809.	43	16,334
			II. Intérêts créanciers et commissions.			
			<i>a. Sur créances en compte courant.</i>			
			Des banques d'émission, correspondants et divers	33,015	76	
			" comptes courants débiteurs	201,672	70	
			" divers: Changes, commissions	12,418	09	
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
			D'effets publics:			
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres	108,869.	49	
			Bénéfice sur le cours des fonds publics propres	9,623.	23	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	19,980.	80	
				138,473.	52	
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	15,866.	65	
				122,606.	87	
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	3,027.	60	125,634
			III. Produit des immeubles.			
			Du bâtiment de la banque	11,085	—	
			D'autres propriétés foncières	1,090	—	12,175
			IV. Droits et indemnités.			
			Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs			918
			V. Produits divers.			
			Bénéfice sur billets de banque étrangers	10,351	61	
			Divers, coupons, monnaies étrangères etc.	5,104	58	15,456
			VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
			Sur effets sur la Suisse	3,714	35	
			Sur comptes courants débiteurs	101	10	3,815
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.			
			Report à nouveau			4,884
501,864		52				501,864

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts*).

Le bénéfice net de l'exercice 1901 (y compris le solde de 1900) est de	fr. 107,846. —
5 % dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
4 % " supplémentaire	" 40,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10 % sur fr. 53,011. 88	" 5,301. 19
" au directeur et aux employés, 10 % sur fr. 53,011. 88	" 5,301. 19
Report à nouveau	" 7,243. 62 fr. 107,846. —

*) Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80 % du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50 % dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 30 % au fonds de réserve ordinaire.
- 10 % au conseil d'administration.
- 10 % au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 % du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 % au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

Activ

(Sauf ratification statutaire.)

Passif

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1901.

Conditions de remboursement

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes :

Jusqu'à fr. 200 à vue.

De fr.	200 à	n	500	après 10 jours de préavis.
n	n	500 à	n 1000	" 20 " " "
n	n	1000 à	n 2000	" 60 " " "
n	n	2000 à	n 3000	" 90 " " "
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.				

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en :

a. 1685 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200.	fr. 107,946. 04
2442 au-dessus fr. 200 à fr. 200 par compte	488,400. —

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 596.346. 04

c. 2442 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours	2,528,097. 48
--	---------------

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:

Janson'à fr. 2 000 à vue.

De fr. 2,001 à " 5,000 à 5 jours de préavis.
" 5,001 à " 10,000 à 10 " "
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent :

a.	899	comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000	fr. 210,569. 88	
218		à fr. 2,000 par compte	436,000. —	fr. 646,569. 88
114		comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000	fr. 143,590. 12	
104		à fr. 3000 par compte	312,000. —	455,590. 12

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1.102.160. —

6.	51 comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 10,000	fr. 97,861. 70
58	" " " " supérieur à fr. 10,000	" 1,166,089. 59
	Remboursables après 8 jours	" 1,263,951. 29
		fr. 2,366,081. 29

Annexe n° 5. Réserve supplémentaire.

Solde au 31 décembre 1900	fr. 50,000. —
Droit de transfert sur 128 actions	„ 128. —
	<u>fr. 50,128. —</u>

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 372.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.				Report			
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				4 % Ville de Rome (or)	80,000	86	68,800
8 % Canton de Berne	24,000	80	19,200	4 % " " Turiu	7,500	85	6,375
3 1/4 % " Fribourg	6,000	80	4,800	5 % " " Naples	6,700	80	5,360
3 1/4 % " St-Gall, remb. 1905	75,000	90	67,500	3 1/4 % Chemin de fer du Gothard	39,000	90	35,100
3 1/4 % " Bâle-Ville	50,000	90	45,000	3 1/4 % " " Central	1,000	90	900
3 1/4 % " Fribourg	45,000	90	40,500	3 1/4 % " " Jura-Berne-Lucerne	42,000	90	37,800
3 1/4 % " Lucerne	7,000	90	6,300	3 1/4 % " " Nord-Est	2,000	90	1,800
3 1/4 % " Neuchâtel	40,000	90	36,000	4 % " " d'Appenzell	500	97	485
3 1/4 % " Soleure	30,000	90	27,000	4 % " " Central	1,000	97	970
3 1/4 % " Tessin conv. 1893	68,000	90	61,200	4 % " " Nord-Est	2,500	97	2,425
3 1/4 % " Zurich	109,000	90	98,100	3 % " " Italiens	162,000	52	84,240
3 1/4 % " St-Gall	14,000	95	13,300	3 % " " Lombards	14,500	65	9,425
3 1/4 % Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500	3 % " " Méridionaux	190,500	56	106,680
3 1/4 % " " Schaffhouse	200,000	93	186,000	3 % " " Sardes A	2,000	52	1,040
3 1/4 % " " Neuchâtel	50,000	98	49,000	4 % " " Méditerranée	135,000	86	116,100
3 5/8 % " " Lucerne	50,000	99	49,500	4 % " " Sicile	3,000	88	2,640
4 % " " St-Gall	100,000	99	99,000	5 % " " Centrale Toscane	3,000	88	2,640
4 % " " Zurich	25,000	99	24,750	5 % Reute Italienne	361,100	86	310,546
4 1/4 % " " Zoug	50,000	99	49,500	4 % " " Autrichienne (or)	30,000	95	28,500
3 1/4 % Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	98,000	90	88,200	5 % " " (papier)	fr. 10,000	95	9,750
5 % Reute Italienne	150,000	86	129,000	3 % " " Allemande	fr. 5,000	95	5,227
4 % Ville de Rome (or)	100,000	86	86,000	3 % Crédit Foncier Banque d'Italie	38,500	85	32,725
			1,319,600	4 1/4 % " " Caisse d'épargne Milan	8,000	85	6,800
b. En possession de la Banque.				3 1/4 % Banque hypothécaire suisse, Soleure	10,000	85	8,500
3 % Emprunt Fédéral	1,000	90	900	4 % " " canton Fribourg	6,000	85	5,100
3 1/4 % " " "	1,000	90	900	4 % " " thurgovienne	15,000	95	14,250
4 % " " "	3,750	100	3,750	4 1/4 % " " chemins de fer orientaux, Zurich	5,000	95	4,750
3 % Canton de Genève (à primes)	500	100	500	4 % " " Zur. Am. Trust, Zurich	89,500	90	80,550
3 1/4 % " " St-Gall, remb. 1905	107,000	90	96,300	4 % " " des chemins de fer Zurich	2,000	90	1,800
3 1/4 % " " Bâle-Ville	1,000	90	900	4 % " " pour entreprises électriques, Zurich	18,000	90	16,200
3 1/4 % " " Fribourg	7,500	90	6,750	4 1/4 % " " industries électriques Bâle	4,000	90	3,600
3 1/4 % " " Genève	13,000	90	11,700	4 1/4 % " " pour valeurs de transport	30,000	97	29,100
3 1/4 % " " Soleure	6,000	90	5,400	4 % " " belge pour chemins de fer	1,000	90	900
3 1/4 % " " Tessin, conv. 1893	95,000	90	85,500	8 1/2 % " " de l'Etat de Fribourg	75,000	85	63,750
3 1/4 % " " Vand	19,000	90	17,100	2 % " " Société Industrielle pour la Schappe, Bâle	5,300	55	2,915
3 1/4 % " " Zurich	500	90	450	4 % " " Navigation & chemin de fer lac de Lugano	8,000	90	7,200
3 1/4 % " " Bâle-Ville	6,000	95	5,700	4 % " " du théâtre de Lugano	4,000	90	3,600
4 % " " Genève	24,000	98	23,520	4 1/4 % " " Stahlab St. Moritz	500	90	450
4 % " " Lucerne	1,000	98	980	4 1/4 % " " pour transport de force motrice Rhein-	30,000	90	27,000
4 % " " Zurich	3,000	98	2,940	4 1/4 % " " suisse électrique Alta Italia	13,000	95	12,350
3 1/4 % Ville de Bellinzona	4,000	90	3,600	4 % " " générale immobilière de Rome	15,000	85	12,750
3 1/4 % " " Lucerne	9,000	90	8,100	4 % " " Cal. Mortgage Bonds	2,750	70	1,925
3 1/4 % " " Lugano	20,500	90	18,450	5 % " " Titres divers	4,000	100x5	20,000
3 1/4 % " " Lugano, Eau potable	8,500	95	8,075				14,300
3 1/4 % " " Unifié	16,000	95	15,200				1,653,163
4 % " " Bellinzona	16,000	97	15,520	II. Actions.			
4 % " " Châtillard-Montreux	26,500	97	25,705	N° 62 Banque cantonale tessinoise	160	9,920	
4 % " " Lausanne	19,500	97	18,915	50 Bankverein Suisse	600	30,000	
4 % " " Winterthur	17,000	97	16,490	100 Banque commerciale italienne	600	60,000	
4 % " " Zurich	2,000	97	1,940	38 Société générale immobilière, Rome	110	5,700	
4 % " " Milan	8,500	97	8,245	25 Chemins de fer Méridionaux	600	15,000	
4 % " " Report	11,700	85	9,945			3,300	
			441,205			124,420	
						2,972,763	
						3,697,183	

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

CENTENAIRE DE 1903

Histoire du Canton de Vaud
par PAUL MAILLEFER

La première livraison vient de paraître.

L'ouvrage sera complet en dix livraisons mensuelles au prix de souscription de 70 centimes la livraison.
Sitôt la souscription close le prix de l'ouvrage en librairie sera de fr. 10 l'exemplaire broché et de fr. 14 l'exemplaire relié.

On souscrit chez les éditeurs Payot & Co à Lausanne et chez tous les libraires. — Demander le prospectus illustré. (448)

Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach
in Liquidation.Die Herren Aktionäre und Obligationäre werden hiemit höflichst ersucht, uns ihren Besitz an Aktien und Obligationen nebst Verzeichnis der Titelnummern bis spätestens **25. März** an folgende Adresse mitzuteilen: «Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liq., Theaterstrasse Nr. 14, Zürich I. Die Gründe hierfür werden demnächst per Cirkular bekannt gemacht werden.

Zürich, den 10. März 1902.

(456)

Die Liquidationskommission.

Tausende von Losen
haben gewonnenohne dass ihre Besitzer dies wissen. Wer sich überzeugen will, ob seine Lose mit einem Gewinn herausgekommen sind, verschaffe sich den „Schweiz. Finanz- und Verlosungskalender“, der sämtliche Restantenlisten der Serien-Prämienlose enthält. Gegen Einsendung von **Fr. 1.50** zu beziehen von

(438)

Jean Frey, Buchdruckerei, Zürich.

Buchdruckerei JENT & Co in Bern.

Generalversammlung
der
Aktionäre der Bank in Winterthur,
Samstag, den 15. März 1902, morgens 11 1/4 Uhr,
im Kasino in Winterthur.

Nachtrag zu den Traktanden:

Neuwahl eines weitem Mitgliedes in den Verwaltungsrat an Stelle des am 1. März 1902 verstorbenen Herrn P. Reinhart-Sulzer senior.

Winterthur, den 7. März 1902.

Namens des Verwaltungsrates der Bank in Winterthur,

Der Präsident:

Der Direktor:

(449)

Dr. R. Ernst. Freimann.

Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le samedi, 22 mars 1902, à 11 heures du matin, au siège de la Banque, Grand Chêne, Lausanne.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration et des contrôleurs sur les résultats de l'exercice de 1901.
- 2° Approbation des comptes et fixation du dividende.
- 3° Nominations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au siège social.

Les cartes pour assister à l'assemblée seront délivrées du 12 au 20 mars, contre dépôt des actions auprès des Etablissements suivants:

- à Lausanne: au siège social, 11, Grand Chêne,
- à Bâle: au Bankverein Suisse,
- à Zurich: à la Société de Crédit Suisse.

Lausanne, le 8 mars 1902.

Pour le conseil d'administration.

Le président:

F. de Charrière de Sévery.

(459)

Imprimerie Jent & Co à Berne.